



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Educateur sportif » mention

« Motonautisme et Disciplines Associées »

➔ DATES DE FORMATION

Du 2 mai au 10 novembre 2023

➔ LIEU :

CEFANT
Les Fontenelles
44750 Quilly

➔ TESTS DE SÉLECTION

Le 23 mars 2023 ou
Le 27 avril 2023

➔ STAGE DE PRÉPARATION

Du 21 au 22 mars 2023
Ou du 25 au 26 avril 2023



➔ COUT DE LA FORMATION

Le CEFANT s'engage à vous accompagner dans votre recherche et l'obtention d'aides au financement

La durée et le coût de la formation dépendent de l'individualisation du parcours validé lors de l'étude de votre dossier de candidature.

Demandez-nous un devis !

➔ Le CEFANT

► Des formations de qualité habilitées par le **Ministère chargé des Sports** et certifiées Datadock



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Pour les activités suivantes:
Actions de formation

L'ORGANISATION du BP JEPS

La formation se déroule en alternance et comprend **420h en centre de formation** et **350h en entreprise**, auprès d'un tuteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « motonautisme et disciplines associées » s'appelle moniteur de motonautisme. Il encadre des activités de véhicules nautiques à moteur (VNM) à bras, et à selle ; de bateau à moteur (BAM), d'engins tractés (ET), et d'engins à sustentation hydro propulsés, (ESH), sous toutes leurs formes de pratique pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure : 49h

OI 1,1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
OI 1,2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation et de citoyenneté
OI 1,3	Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : 105h

OI 2,1	Concevoir un projet d'animation
OI 2,2	Conduire un projet d'animation
OI 2,3	Evaluer un projet d'animation

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention "Motonautisme" et disciplines associées" : 105h

OI 3,1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
OI 3,2	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
OI 3,3	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention "Motonautisme et disciplines associées" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage : 140h

OI 4,1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
OI 4,2	Maitriser et faire appliquer les règlements de la mention
OI 4,3	Garantir des conditions de pratique en sécurité

**Evaluations :
21h**

CEFANT

Tel 02 40 88 26 09 / 06 69 47 57 50 contact@cenfant.com



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Educateur sportif » mention

« Motonautisme et Disciplines Associées »

- Une équipe à l'écoute
- Des **formateurs** professionnels passionnés et habilités



- Des matériels pédagogiques à disposition : VNM, jet à bras, engins tractés, bateau type ski nautique, Engins à Sustainement Hydropropulsés



- Un partenariat professionnel étendu dans toute la **France et les Antilles**



LES PRE-REQUIS

Pour la participation aux TEP, il est obligatoire :

- ✓ D'être titulaire du permis plaisance option « côtière » ou du permis plaisance option « eaux intérieures » *
- ✓ D'être titulaire d'une attestation de formation au 1^{ers} secours.
- ✓ De présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du « motonautisme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- ✓ De présenter une attestation de natation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport
- ✓ D'être capable de satisfaire aux tests techniques suivants : L'évaluation est effectuée sur le support VNM à bras et sur le support VNM à selle

**Les 2 permis et le CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste) seront obligatoires avant l'entrée en formation*

LES DEMARCHES

Vous devez remplir le **dossier** de candidature et nous le faire parvenir **au plus tôt même s'il est incomplet**

Une fois le dossier complet, vous serez convoqué aux « **tests des exigences préalables à l'entrée en formation** » (TEP) qui se dérouleront à **Quilly (44)**

FINANCEMENTS

Nous vous accompagnons dans vos recherches d'**aides financières** des frais pédagogiques selon des critères déterminés en fonction de votre situation vis-à-vis de l'emploi.

Pour cela, il suffit de nous envoyer le dossier de candidature complété, accompagné de votre CV détaillé indiquant la nature et les périodes de vos activités professionnelles

CEFANT

Tel 02 40 88 26 09 / 06 69 47 57 50 contact@cenfant.com